



Rapport Annuel 2016



SOMMAIRE

- CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES [03](#)
- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE [04](#)
- CHIFFRES CLES [06](#)
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE [17](#)
- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES [32](#)
- PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS [40](#)



» I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Fulgence KOFFY

Vice-Présidents

M. Hubert FABRI

M. Vincent BOLLORE

Administrateurs

M. Luc BOEDT

La société AFICO

La société BOLLORE PARTICIPATIONS

M. Philippe de TRAUX de WARDIN

M. Sven CLAEYS

Direction Générale

M. Jean-Christophe DIENST

Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL 01 BP 5552 Abidjan 01
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01

» 2- ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- 1- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2016.
- 2- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales.
- 3- Approbation des termes et conclusions de ce rapport, quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- 5- Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- 6- Fin de mandat des Commissaires aux comptes.
- 7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

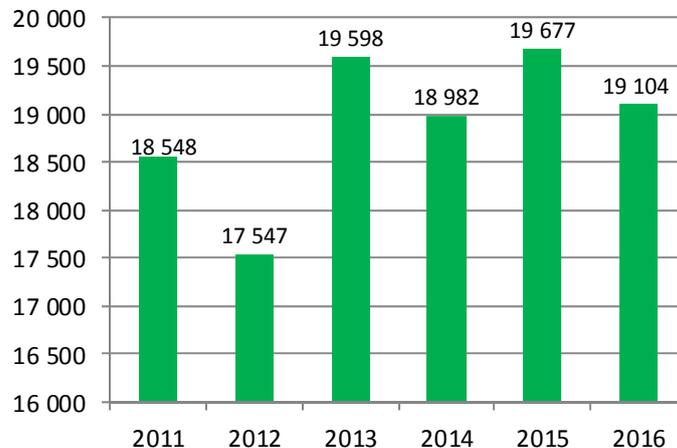
A titre extraordinaire

- 8- Fractionnement de l'action SOGB.
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



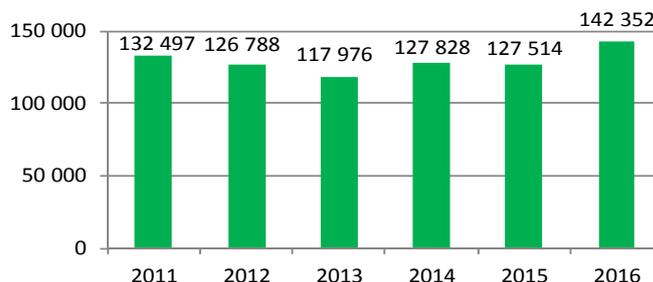
3-1 EVOLUTION DE LA PRODUCTION PROPRE

3-1-1- Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



La production propre est en baisse de 3% par rapport à l'exercice 2015. Le rendement moyen des parcelles s'établit à 1 800kg par hectare contre 1 784 kg par hectare en 2015.

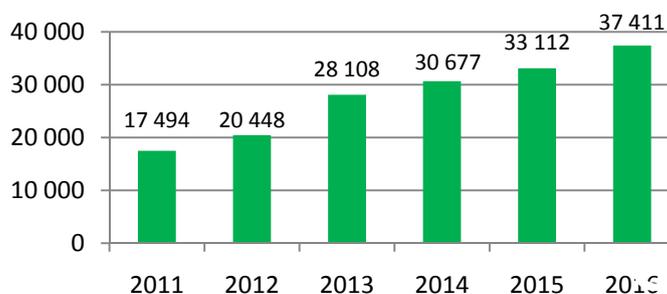
3-1-2 -Palmier (en tonnes de régimes)



La production propre est en hausse de 11,6% par rapport à l'exercice 2015. Le rendement moyen s'établit à 19,79tonnes de régimes par hectare contre 18 tonnes en 2015.

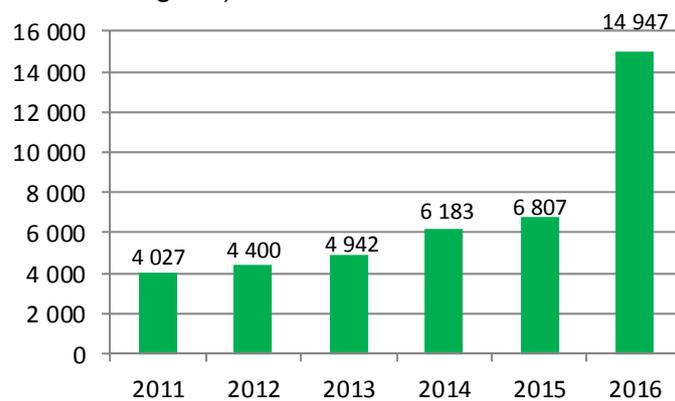
3-2 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ACHETEE

3-2-1 - Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



Les volumes achetés progressent de 12,9% par rapport à 2015.

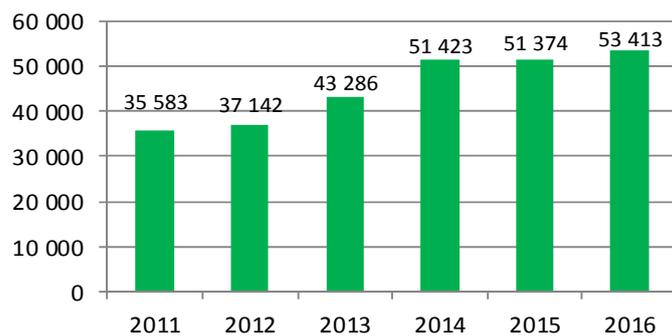
3.2-2 – Palmier (en tonnes de régimes)



Les achats de régimes de palme connaissent une hausse de 120% par rapport à 2015.

3-3 EVOLUTION DE LA PRODUCTION USINEE

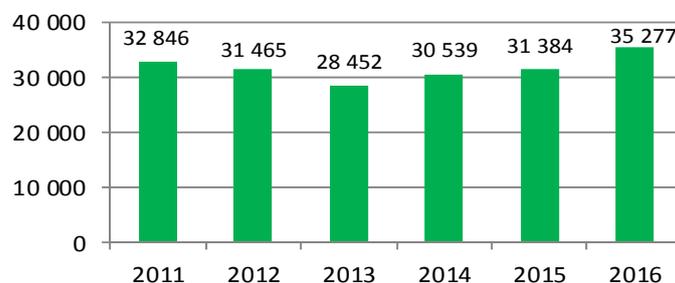
3-3-1 – Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



La production usinée est en hausse de 4% par rapport à celle de 2015.

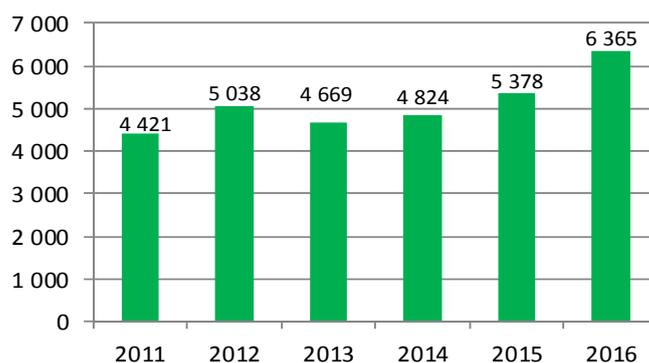
3-3-2 –Palmier

3-3-2-1 - Huile de palme(en tonnes d'huile)



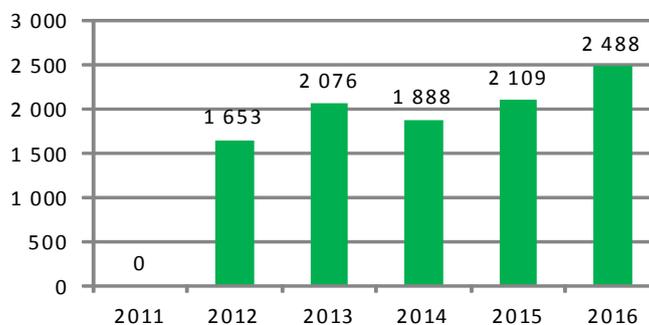
La production usinée est en hausse de 12% par rapport à l'exercice 2015 avec un taux d'extraction de 22,43%.

3-3-2-2 - Amandes palmistes (en tonnes)



La production usinée est en hausse de 18% par rapport à l'exercice 2015 avec un taux d'extraction de 4,05%.

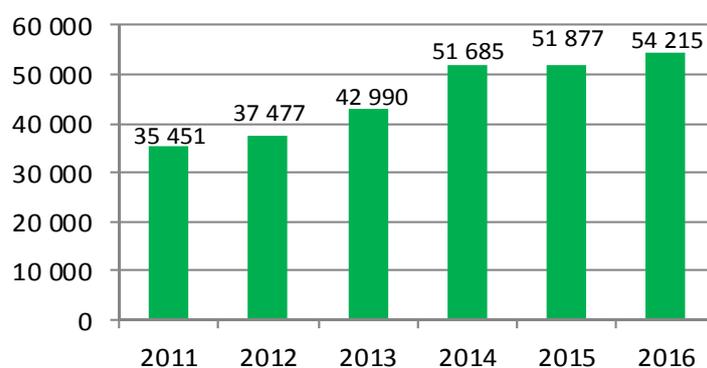
3-3-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en tonnes)



La production usinée connaît une hausse de 18% par rapport à l'exercice 2015. Le taux d'extraction de l'huile de palmiste s'établit à 38,54 %.

3-4 EVOLUTION DE LA PRODUCTION VENDUE

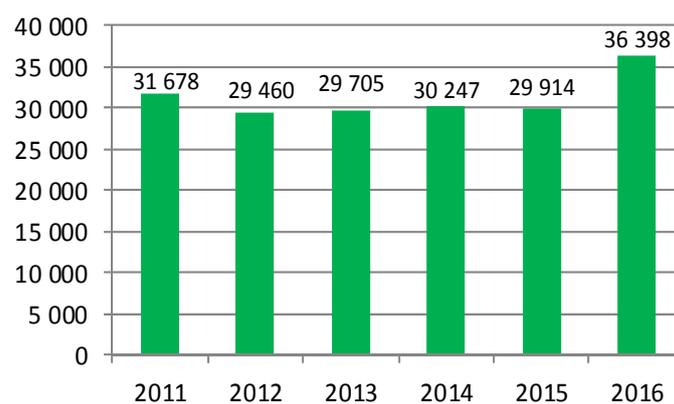
3-4-1 – Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



La quantité vendue est en hausse de 4,5% par rapport à celle de l'exercice 2015.

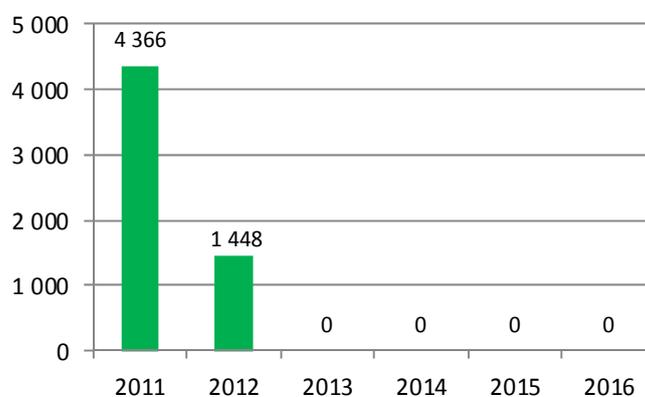
3-4-2 – Palmier

3-4-2-1 - Huile de palme (en tonnes)



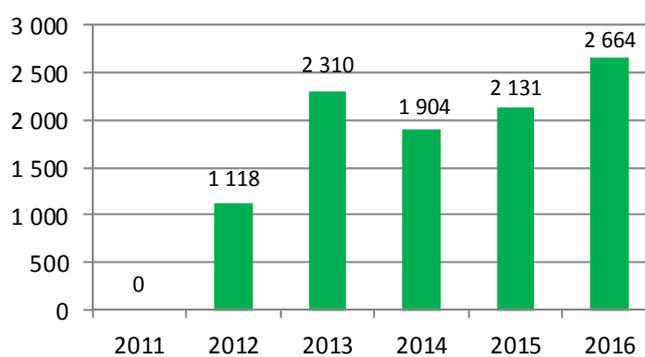
La quantité vendue est en hausse de 22% par rapport à l'exercice 2015.

3-4-2-2- Amandes palmistes (en tonnes)



Il n'y a pas eu de ventes d'amandes palmistes en 2016 car toute la production a été transformée en huile d'amandes palmistes.

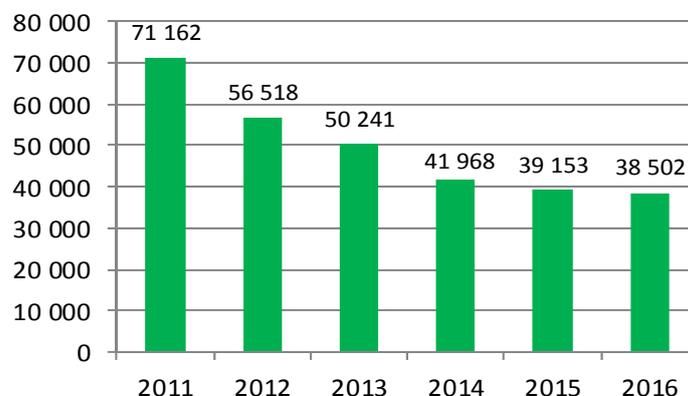
3-4-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en tonnes)



La quantité vendue est en hausse de 25% par rapport à l'exercice 2015.

3-5 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

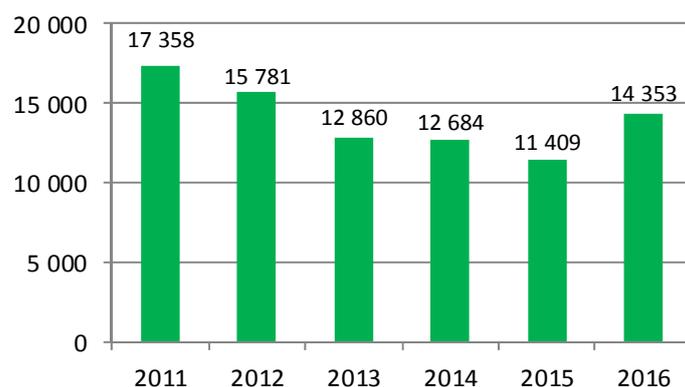
3-5-1 – Hévéa (en millions de FCFA)



Par rapport à 2015, le chiffre d'affaires affiche un recul de 2%, la diminution du prix de vente du caoutchouc (-6%) n'étant pas compensée par la hausse des volumes vendus (+4,5%).

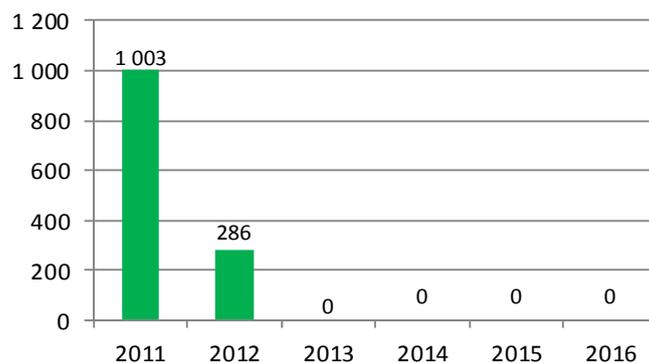
3-5-2 – Palmier

3-5-2-1 -Huile de palme(en millions de FCFA)

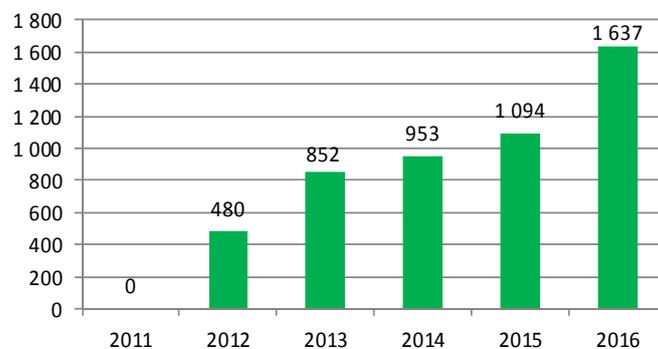


Par rapport à 2015, le chiffre d'affaires augmente de 26%, conséquence de la hausse des volumes vendus d'huile de palme (+22%).

3-5-2-2 - Amandes palmistes (en millions de FCFA)

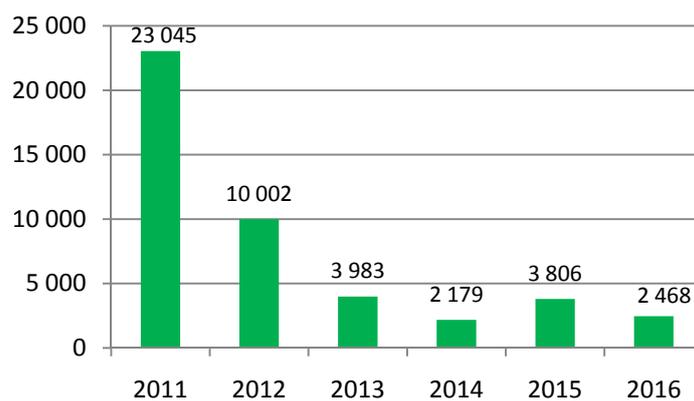


3-5-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en millions de FCFA)



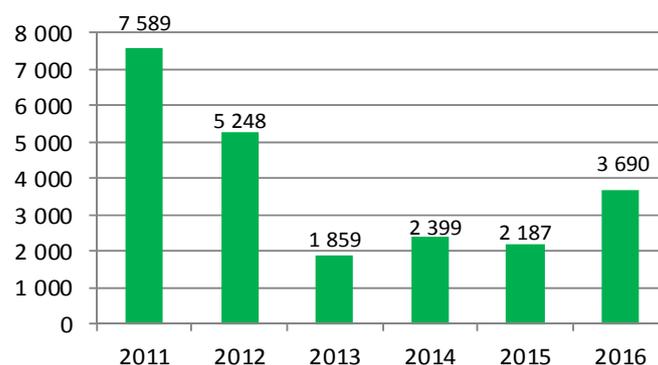
3-6 **EVOLUTION DU RESULTAT**

3-6-1 - Hévéa (en millions de FCFA)



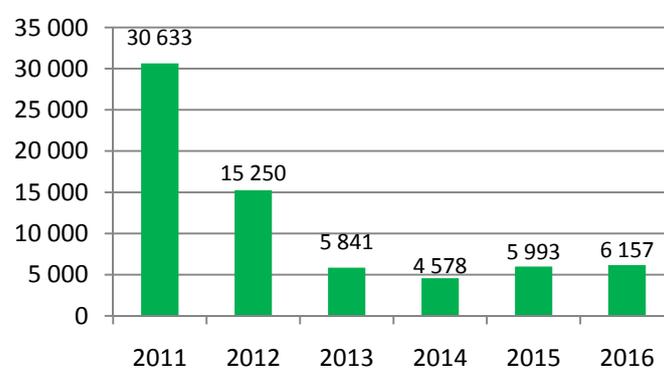
Le résultat 2016 de l'activité hévéa diminue de 35% par rapport à 2015.

3-6-2 – **Palmier**(en millions de FCFA)



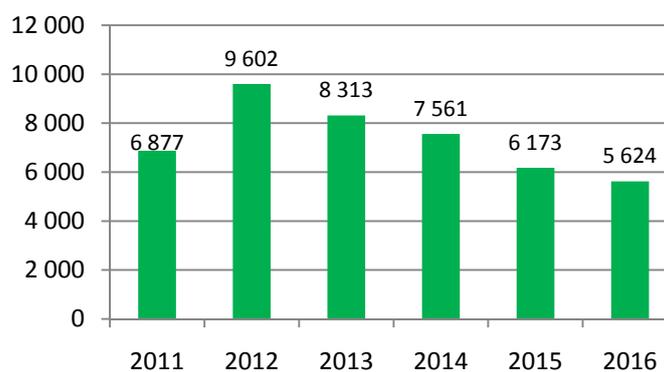
Le résultat 2016 de l'activité palmier a augmenté de 69% par rapport à 2015.

3-6-3 – **Synthèse** (en millions de FCFA)



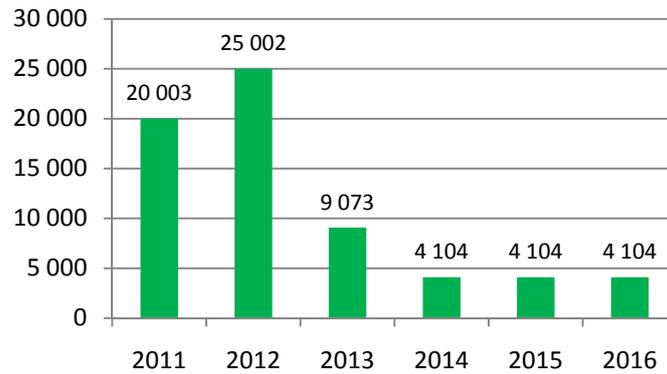
Le résultat net cumulé des deux activités a progressé de 2,7% par rapport à l'exercice 2015.

3-7 **INVESTISSEMENTS**(en millions de FCFA)

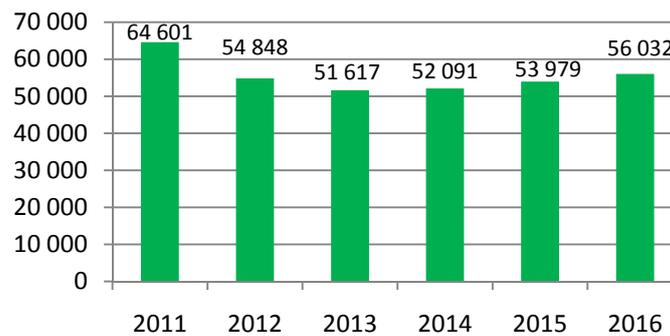


L'enveloppe globale des investissements est en baisse par rapport à l'exercice 2015.

3-8 DIVIDENDES(en millions de FCFA et par année de versement)

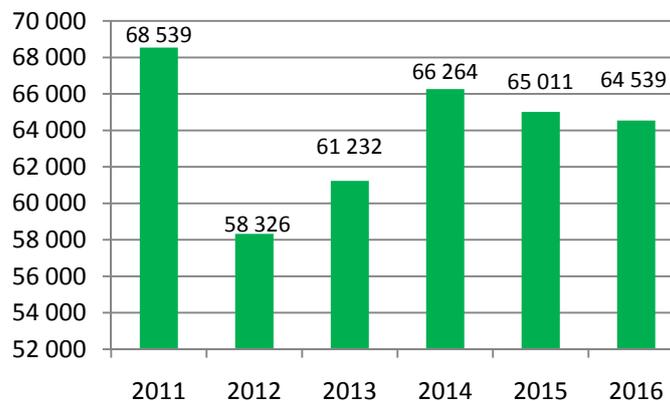


3-9 EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en millions de FCFA)



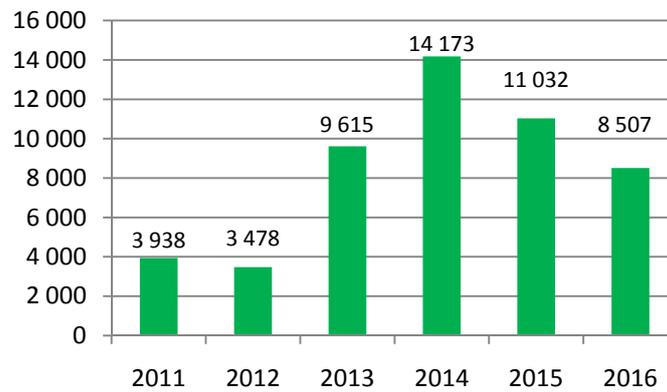
Les capitaux propres sont en augmentation de 3,8% par rapport à 2015.

3-10 EVOLUTION DES RESSOURCES STABLES(en millions de FCFA)



Les ressources stables sont en légère diminution de 1% par rapport à l'exercice 2015.

3-1 DETTES A LONG ET MOYEN TERME(en millions de FCFA)



Les dettes à long et moyen terme sont en diminution de 22,8% par rapport à 2015.



» 4- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer :

D'une part,

A titre ordinaire, sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2016 et de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le renouvellement du mandat d'un administrateur ainsi que la nomination ou le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes.

D'autre part,

A titre extraordinaire, sur le fractionnement de l'action SOGB conformément à la décision n°2015-005-BRVM-CA du Conseil d'administration de la BRVM.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes vous rendront compte, dans un instant, de leur mission.

Le rapport annuel, le compte de résultat, le bilan, les états annexes, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition dans les délais impartis.

Par avance, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vont successivement être soumises à votre approbation et de consentir quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice 2016.

4-1 PRESENTATION GENERALE

4-1-1- Objet

La SOGB, Société des caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit ivoirien, a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel ainsi que la plantation et la culture du palmier à huile et la production d'huile de palme et d'huile de palmiste.

La SOGB exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 34 712 hectares dont 16 629 hectares sont plantés en hévéas et 7 471 hectares en palmier à huile.

4-1-2- Capital

Le capital social, entièrement souscrit et libéré, s'élève à 21 601 840 000 FCFA et est divisé en actions de 10 000 FCFA de valeur nominale chacune. Ce capital est réparti comme suit :

- Béréby Finances : 15 803 970 000 FCFA soit 73,16 %
- Actionnaires privés : 5 797 870 000 FCFA soit 26,84 %

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

4-1-3- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de la manière suivante :

<u>Prénom et Nom</u>	<u>Fonction</u>
M. Fulgence KOFFY	Président
M. Hubert FABRI	Vice-Président
M. Vincent BOLLORE	Vice-Président
AFICO	Administrateur
M. Luc BOEDT	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN	Administrateur
BOLLORE PARTICIPATIONS	Administrateur
M. Sven CLAEYS	Administrateur

4-1-4- La Direction générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Christophe DIENST.

4-1-5- Le personnel

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'employés permanents de la SOGB se chiffre à 5 718 personnes : soit 56 cadres, 92 agents de maîtrise, 612 employés et 4 958 ouvriers.

4-1-6- Les organes sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis aux dates suivantes :

- L'Assemblée Générale :
 - Le 22 Juin 2016
- Le Conseil d'Administration :
 - Le 12 Avril 2016
 - Le 8 Novembre 2016

4-2- MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

4-2-1- Contexte social et économique

L'année 2016 s'est terminée dans un climat favorable en Côte d'Ivoire :

- Bons résultats enregistrés au plan économique.
- Elections législatives qui se sont déroulées paisiblement.
- Référendum pour la nouvelle constitution qui a vu la naissance de la Troisième République.

Malgré cela, le gouvernement va devoir affronter les problèmes issus des crises qui se sont manifestées en ce début d'année 2017 :

- Revendications bruyantes et parfois violentes au sein de l'armée, aux dégâts heureusement maîtrisés avec promesses de paiement de primes aux militaires faites par le gouvernement.
- Grève de la fonction publique en vue de l'amélioration des salaires et des conditions de vie. Tensions observées dans la filière cacao sur fond de chute des cours sur le marché international.

Au même moment, le départ de la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire appelle à la vigilance et à « une meilleure redistribution des fruits de la croissance » de la part du gouvernement comme indiqué dans le dernier rapport du FMI en décembre 2016.

Au niveau sécuritaire, après les bruits de bottes en provenance des casernes lors des manifestations des soldats, la situation reste calme sur toute l'étendue du territoire. Seuls quelques faits divers de vols à main armée perturbent de temps en temps la quiétude des populations.

Au niveau de la zone d'implantation de la SOGB, aucun fait majeur lié à la sécurité n'a été observé, les activités de l'entreprise se poursuivent normalement.

Sur le plan économique, le pays a enregistré de bons résultats en 2016 avec un taux de croissance de 8 %. Le déficit budgétaire a par contre augmenté pour atteindre 4% contre 2,9 % en 2015 en raison de la mise en œuvre du Plan National de Développement d'une part qui prévoit d'importants investissements publics et d'autre part des recettes fiscales moins élevées que prévues.

Des incertitudes existent néanmoins en raison de l'impact budgétaire des mouvements sociaux (notamment militaire) d'une part, d'autre part à cause de l'évolution des cours de cacao qui connaissent une baisse significative depuis le mois de novembre d'environ 30 %.

Contrairement au cacao, les cours du caoutchouc naturel ont connu une remontée depuis le mois de septembre avec des prix qui se sont maintenus au-dessus de 2.000 USD/tonne au 1^{er} trimestre 2017. Le climat social interne demeure apaisé et permet la poursuite des activités dans la quiétude. Cependant, il faut noter que la SOGB, à l'instar d'autres entreprises agro-industrielles, connaît une pénurie de main-d'œuvre agricole, notamment de saigneurs et de récolteurs. Cette situation a poussé l'entreprise à prendre des mesures parmi lesquelles l'amélioration de certaines primes liées à la productivité, couplée à un resserrement disciplinaire afin de lutter contre l'absentéisme et stabiliser la main-d'œuvre. Ce premier trimestre de l'année 2017 a vu également la réalisation des audits de certification de SOGB aux normes ISO 14001 et ISO 9001, version 2015, menés respectivement par Bureau Veritas Côte d'Ivoire et Bureau Veritas Belgique du 20 au 25 février 2017.

Quelques points de non-conformité mineurs ont été constatés et moyennant un plan d'actions correctif en cours, les deux certifications seront acquises avant la fin du 1^{er} semestre 2017. Les relations avec les populations riveraines sont au beau fixe.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

4-2-2- Résultats physiques

▪ Hévéa

➤ Surfaces

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
En exploitation	10 616	11 029	11 266
Immatures (dont plantage de l'année)	5 245	4 891	4 737
En préparation	768	711	674
Total	16 628	16 631	16 676

➤ Production récoltée

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Surface en production (ha)	10 616	11 029	11 266
Production (tonnes)	19 104	19 677	18 983
Rendement (tonnes/ha)	1,800	1,784	1,685

➤ Production achetée (en tonne de caoutchouc sec)

Origines	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Plantations villageoises et stations d'achat	37 411	33 112	30 677
Fournisseurs du Liberia	0	0	0
TOTAL	37 411	33 112	30 677

➤ Production usinée

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Production (tonnes)	53 413	51 374	51 423
Jours d'usage	298	295	304
Production moyenne journalière (tonnes)	179	174	169

➤ Production vendue

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Tonnages vendus (tonnes)	54 215	51 877	51 686
Prix de vente (FCFA/kg)	710	755	812
Chiffre d'affaires (KFCFA)	38 501 743	39 153 018	41 968 062

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

▪ Palmier

➤ Surfaces

PALMIER	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
En exploitation	7 195	7 082	6 507
Immatures	276	389	964
Total	7 471	7 471	7 471

➤ Production récoltée

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Surface en production (ha)	7 195	7 082	6 507
Production (tonnes) régimes	142 352	127 514	127 828
Rendement (tonnes/ha)	19,79	18,01	19,65

➤ Production achetée

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Tonnes de régimes	14 947	6 807	6 183

➤ Production usinée

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Régimes traités (tonnes)	157 252	134 139	134 167
Production d'huile (tonnes)	35 277	31 384	30 539
Taux d'extraction d'huile (%)	22,43%	23,40%	22,76%
Production amandes palmistes (tonnes)	6 365	5 378	4 824
Taux d'extraction palmiste (%)	4,05%	4,01%	3,60%
Production huile de palmistes (tonnes)	2 488	2 109	1 888
Taux d'extraction huile de palmiste (%)	38,54%	40,19%	39,20%

➤ Production vendue

Données	Réalisé 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Huile			
Tonnages vendus (tonnes)	36 397	29 914	30 247
Prix de vente (FCFA/kg)	394	382	419
Chiffre d'affaires (KFCFA)	14 352 573	11 408 665	12 684 125
Huiles de Palmistes			
Tonnages vendus (tonnes)	2 664	2 131	1 904
Prix de vente (FCFA/kg)	614	513	501
Chiffre d'affaires (KFCFA)	1 636 562	1 093 853	953 401

▪ Plantations villageoises

➤ Divers

La SOGB s'est inscrite ces dernières années comme acteur majeur sur le plan du soutien aux créations de nouvelles plantations d'hévéa, par la production de matériel végétal de qualité. Cependant, avec la chute des cours et la réduction des aides APROMAC / FDH à l'acquisition de plants, beaucoup de stumps n'ont pas trouvé preneurs et ont été utilisés, à défaut, en plantation industrielle. C'est ainsi qu'en 2015, 501 ha ont été plantés en stumps sur les 725 ha de replanting. La SOGB n'a pas créé de pépinières stumps pour les plantations villageoises en 2015 étant donnée la demande quasi nulle. Fin 2016, elle a entamé la création d'une pépinière stumps par lot d'encadrement. Ces plants seront disponibles en 2018.

➤ Encadrement

Encadrement	Béréby-Tabou	Touih-Méagui	Grabo
Moniteurs	32	14	12
Contrôleurs	8	3	3
Manceuvres	9	9	9
Chef d'équipe	1	2	2
Planteurs	12 020	4 361	4 139

Le contrat d'encadrement de 3 ans entre la SOGB et le FIRCA a été renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2015. Le financement porte sur le personnel d'encadrement. La SOGB encadre les planteurs de 4 lots répartis sur deux secteurs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Résultats financiers

- Compte de résultats (en millions de FCFA)

(en millions FCFA)	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Ventes de marchandises	700	1 012	-312	-31%
Production vendue	54 567	51 759	2 808	5%
Travaux, services vendus	539	433	106	24%
Production stockée (ou déstockage)	-578	-122	-456	374%
Production immobilisée	3 279	3 477	-198	-6%
Produits accessoires	421	270	151	56%
Autres produits	140	44	96	218%
Total chiffre d'affaires et autres produits	59 068	56 872	2 195	4%
Achats de marchandises	-297	-322	25	-8%
Achats de matières premières et var.de stocks	-16 297	-16 191	-106	1%
Autres achats	-10 067	-9 486	-581	6%
Transports	-1 807	-1 651	-156	9%
Services extérieurs	-3 838	-4 400	562	-13%
Impôts et taxes	-1 557	-1 322	-235	18%
Autres charges	-338	-812	474	-58%
Total achats et frais divers	-34 201	-34 183	-17	0%
Valeur ajoutée	24 867	22 689	2 178	10%
Charges de personnel	-11 775	-11 572	-203	2%
Excédent brut d'exploitation	13 092	11 117	1 975	18%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-6 137	-6 144	-394	6%
Transferts de charges	106	195	-39	-20%
Reprises de provisions	1 307	3 522	50	1%
Résultat d'exploitation	8 368	8 690	-322	-4%
Produits financiers et produits de change	56	95	-39	-41%
Charges financières et perte de change	-841	-836	-5	1%
Résultat financier	-785	-741	-44	6%
Résultat des activités ordinaires	7 583	7 948	-365	-5%
Produits hors activités ordinaires	59	13	46	354%
Charges hors activités ordinaires	(398)	-453	55	-12%
Résultat hors activités ordinaires	-339	-440	101	-23%
Impôt sur le résultat	-1 087	-1 515	428	-28%
Résultat net	6 157	5 993	164	3%

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le **chiffre d'affaires** de SOGB sur l'exercice 2016 atteint 56 227 millions de FCFA, un chiffre en progression de 5% par rapport à la même période en 2015.

Cette hausse résulte pour l'essentiel d'une augmentation de 22% des volumes vendus d'huile de palme brute.

Les charges d'exploitation hors amortissements et provisions nettes sont stables et se sont élevées à 45 870 millions de FCFA en 2016 contre 45 560 millions de FCFA en 2015.

S'agissant des provisions nettes, il convient de rappeler que la société a effectué en 2015 une modification de la méthode d'évaluation de la provision pour départs à la retraite.

Ce changement de méthode comptable s'est traduit en 2015 par une amélioration du bénéfice avant impôts de 2 488 millions de FCFA.

L'exercice 2016 n'a pas bénéficié de cet impact favorable.

Malgré cela, le **résultat d'exploitation** 2016 s'établit à 8 368 millions de FCFA et n'affiche qu'un retrait de 322 millions (-4%) par rapport à celui de 2015.

Le **résultat financier** correspond à une charge de 785 millions de FCFA en 2016 alors qu'il correspondait à une charge de 741 millions de FCFA en 2015. L'augmentation de cette charge est la conséquence de la hausse de l'endettement financier net de la société.

Le **résultat hors activités ordinaires** résulte principalement du poste « valeur nette comptable des cessions » et comporte la valeur résiduelle des actifs sortis des immobilisations en 2016.

L'impôt sur le résultat ressort en 2016 à 15% du résultat brut.

Le **résultat net** est un profit de 6 157 millions de FCFA au titre de l'exercice 2016 contre un profit de 5 993 millions de FCFA en 2015.

La **marge nette sur résultat** ressort à 10,95% du chiffre d'affaires et demeure stable par rapport à 2015 (11,20%).

Le **résultat net par actions** s'établit à 2 850 FCFA par action en 2016, contre 2 774 FCFA par action en 2015.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

• Compte de Bilan (en millions de FCFA)

Actif (en millions FCFA)	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Charges immobilisées	-	-	-	n/a
Immobilisations incorporelles	166	212	-46	-22%
Immobilisations corporelles	63 340	62 980	360	1%
Autres Immobilisations	461	477	-16	-3%
Actif immobilisé	63 967	63 669	298	0%
Stocks	11 007	9 331	1 676	18%
Créances et emplois assimilés	10 035	7 901	2 134	27%
Actif circulant	21 042	17 232	3 810	22%
Trésorerie - actif	1 491	1 134	357	31%
Ecart de conversion - actif	-	-	-	n/a
Total actif	86 500	82 035	4 465	5%

Passif (en millions FCFA)	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Fonds Propres	49 875	47 986	1 889	4%
Résultat net de l'exercice	6 157	5 993	164	3%
Autres capitaux propres	-	-	-	n/a
Capitaux propres	56 032	53 979	2 053	4%
Dettes financières	7 182	9 692	-2 510	-26%
Provisions financières pour risques et charges	1 325	1 340	-15	-1%
Dettes financ. et ressources assimilées	8 507	11 032	(0)	-23%
Dettes à long et moyen terme	-	-	0	
Fournisseurs d'exploitation	3 563	3 351	212	6%
Autres dettes circulants	4 807	5 115	-308	-6%
Passif circulant	8 370	8 466	-96	-1%
Trésorerie - passif	13 591	8 558	5 033	59%
Ecart de conversion - passif	-	-	-	n/a
Total passif	86 500	82 035	4 465	5%

Au 31 décembre 2016, SOGB présente de nouveau une structure financière solide. Le **total Bilan** progresse de 5% et s'établit à 86 500 millions de FCFA.

A l'**actif**, les actifs circulants augmentent de 3 810 millions de FCFA en raison, d'une part, d'une hausse des créances non échues dues par le client caoutchouc et, d'autre part, par l'accroissement de 4 970 tonnes des stocks de caoutchouc frais.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

S'agissant des postes du **passif**, la trésorerie passive augmente de 5 033 millions de FCFA tandis que les dettes bancaires à moyen-terme diminuent de 2 510 millions de FCFA en raison des remboursements d'emprunts.

- **Investissements (en milliers de FCFA)**

Libellés	Réalisation	Réalisation
	2016	2015
Achats d'équipements	1 106 371	1 124 666
Investissement non agricoles	1 248 494	1 140 685
Projets d'investissements	565 118	925 624
Investissement agricoles Palmier	305 301	614 450
Investissement agricoles hévéa	2 399 015	2 367 666
TOTAL	5 624 299	6 173 091

L'enveloppe globale des investissements est en baisse. L'investissement agricole hévéa est constant et correspond au rythme soutenu de rajeunissement du verger qui devra encore se poursuivre pendant 5 ans.

L'extension de capacité de l'huilerie de 30 à 45 tonnes de régimes par heure s'est achevée en 2014 et le rendement de l'huilerie a atteint une vitesse de croisière en 2016, qui s'est matérialisée par une augmentation de production résultant de l'augmentation de nos achats et de notre production industrielle.

Les investissements non agricoles ont concerné des réparations et des travaux effectués dans les 2 usines et immobilisées dans le respect des règles comptables, le remplacement de notre charroi à un rythme régulier et le démarrage anticipé du chantier d'augmentation de capacité de notre usine à caoutchouc avec l'extension d'un quatrième séchoir prévu pour 2017.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Tableau de flux de trésorerie (en millions de FCFA)

(en millions FCFA)	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Trésorerie au 01/01	(4 856)	(7 424)
Reclassement trésorerie interco		
Trésorerie au 01/01 corrigée	(4 856)	(7 424)
Profit net	5 993	6 157
Amortissements et provisions	3 031	4 830
Résultat cession immobilisations		
Cash flow des activités opérationnelles avant variation du BFR	9 024	10 987
Stocks	(782)	(1 676)
Créances	1 340	(2 134)
Dettes circulantes	(1 061)	(96)
Variation du BFR	(503)	(3 906)
Correction trésorerie interco déjà inclus		
Cash flow des activités opérationnelles	8 521	7 081
Investissements *	(6 120)	(5 158)
Cash flow des activités d'investissement	(6 120)	(5 158)
Dividendes payés	(4 104)	(4 104)
Remboursement emprunts	(864)	(2 495)
Nouveaux emprunts		
Intérêts courus		
Autres dettes financières		
Cash flow des activités de financement	(4 969)	(6 599)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	(2 568)	(4 676)
Trésorerie au 31/12	(7 424)	(12 100)
Reclassement trésorerie interco		
Trésorerie au 31/12 corrigée	(7 424)	(12 100)
Dette LMT au 01/01	10 500	9 636
Dette LMT au 31/12	9 636	7 141
Endettement financier net	17 060	19 241
Gearing	32%	34%



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

SOGB a généré au cours de l'exercice 2016 une **capacité d'autofinancement** de 10 987 millions de FCFA, montant en augmentation de 22% par rapport à celui constaté en 2015.

Le **besoin en fond de roulement** a connu en 2016 une détérioration de 3 906 millions de FCFA. Cette hausse, temporaire et survenue en décembre 2016, s'explique par un accroissement des créances non échues détenues sur le client de caoutchouc et sur par une augmentation des stocks de fond de tasse.

Les **investissements décaissés** par SOGB ont diminué, s'élevant à 5 158 millions de FCFA en 2016 contre 6 120 millions en 2015.

Sur ces bases, SOGB a généré en 2016 un niveau de **cash-flow libre** de 1 923 millions de FCFA contre 2 401 millions en 2015.

Ce cash-flow libre de 1 923 millions s'est révélé inférieur au montant des dividendes versés en 2016 qui se sont élevés à 4 104 millions.

Par ailleurs, des crédits bancaires à moyen-terme ont été remboursés en 2016 à hauteur de 2 495 millions de FCFA.

En conséquence, la **trésorerie à court-terme** de SOGB s'est dégradée de 4 676 millions au cours de l'exercice 2016.

L'endettement à court-terme, constitué essentiellement de crédits spots, s'établit à 12 100 millions de FCFA au 31 décembre 2016.

L'endettement à moyen-terme bancaire s'élève, pour sa part, à 7 141 millions de FCFA à cette même date.

L'endettement financier net augmente en 2016 de 2 181 millions de FCFA pour s'établir à 19 241 millions de FCFA contre 17 060 millions de FCFA au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net de la SOGB représente **34% des capitaux propres**, un ratio en augmentation de 2% par rapport au 31 décembre 2015.

4-3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

4-3-1- Les perspectives de continuation de l'activité

L'exercice 2017 a débuté avec des cours mondiaux de caoutchouc supérieurs de 60% à ceux de l'exercice 2016 à la même période et en ligne avec ceux du budget. Les cours mondiaux de l'huile de palme exprimés en Dollar sont, début 2017, supérieurs de 16% à ceux de l'exercice 2016.

Le résultat net du 1^{er} trimestre 2017 s'établit à 5,5 milliards de FCFA, en progression de 4,4 milliards par rapport au 1^{er} trimestre 2016.

Le budget 2017, fondé sur un cours mondial du caoutchouc de USD 2000 / tonne, anticipe un chiffre d'affaires de 77 milliards de FCFA et un résultat avant impôts de 18,9 milliards de FCFA. Après impôts, le résultat net budgété pour 2017 s'élève à 14,2 milliards de FCFA.

Les investissements budgétés s'élèvent à 6,4 milliards de FCFA. Sur ces investissements prévus, 2,3 milliards concernent les replantations en hévéa et l'entretien des cultures immatures hévéa et palmier.

4-3-2- Le plan de financement

Au cours des dernières années, la diminution des résultats conjugués aux versements de dividendes attractifs aux actionnaires, ont contraint la société à recourir à des financements externes afin de refinancer les investissements.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2016, les crédits à moyen-terme bancaires s'élèvent à 7,1 milliards de FCFA.

Par ailleurs, les lignes de crédit bancaires à court-terme (crédit spot et découvert) ont été utilisées à hauteur de 12,1 milliards de FCFA à la fin de l'exercice 2016.

Compte tenu de l'évolution favorable des cours mondiaux du caoutchouc et de l'huile de palme brute, du résultat net du 1^{er} trimestre 2017 de la société et de son désendettement observé depuis le début de l'année, la société propose de distribuer un dividende brut de 3560 FCFA par action au titre de l'exercice 2016.

Cette proposition est très attractive car elle correspond à une distribution équivalente à 125% du résultat net de l'exercice 2016 et à 10,79% du cours de l'action au 31 décembre 2016.

4-4- Les évènements post clôture

Aucun événement important ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

4-5- L'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au 31 décembre 2016, et hors actions détenues directement auprès du marché boursier, les salariés détiennent 4 385 actions SOGB représentant 0,20% du capital social de la société.



UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

Auditeurs Associés
en Afrique-KPMG CI

01 BP 3112
ABIDJAN 01
Tél. : 20.22.57.53

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.) s.A.**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I - AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois et l'état annexé de l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui s'appliquent au commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Approvisionnements en fond de tasse

Risque identifié

Les approvisionnements en fond de tasse sont issus d'une part des achats effectués auprès des tiers et, d'autre part des plantations de la SO.G.B.. La société stocke les fonds de tasse achetés par origine et évalue leurs DRC (dry rubber content) dans le but de revoir sa politique d'achat ou de prendre d'autres décisions. Les achats de fonds de tasse pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 17 993 millions de francs CFA. Les fonds de tasse issus des plantations sont stockés après la pesée. Il est établi un rapport de production qui indique la quantité totale sortie des plantations de la société. Ce rapport fait l'objet de validation par la Direction Générale de la société.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit au regard des montants en jeu tant en ce qui concerne les fonds de tasse achetés que des productions obtenues des plantations de la société. En outre, cette matière première est délicate en raison de la perte de poids qu'elle subit du fait de sa teneur en eau et parfois des impuretés qu'elle renferme.

Notre réponse

Nos diligences ont consisté à la mise en œuvre de tests de cohérence sur l'exhaustivité des fonds de tasse réceptionnés par la société. Ces tests visent à s'assurer que les fonds de tasse achetés et ceux issus des plantations de la société ont tous été réceptionnés par la société.

De manière spécifique, ces diligences ont consisté en :

- une revue des processus d'achat de la matière première (fonds de tasse) et des productions issues des plantations de la société ;
- des tests de l'efficacité des contrôles clés afin d'identifier d'éventuelles quantités de matières premières non réceptionnées par la société ;
- l'appréciation des DRC (dry rubber content) des fonds de tasse achetés afin de vérifier le caractère satisfaisant des achats de fonds de tasse ;
- des tests sur les contrôles des saisies de données dans le système.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'Annexe 1 du présent rapport. Cette description fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

II - VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes, notre responsabilité est d'effectuer les vérifications spécifiques prévues par la loi et, par conséquent, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons le fait suivant :

L'article 746-2 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. stipule qu'une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société est annexée au rapport du commissaire aux comptes qui constate l'existence de ces registres et donne son avis sur leur tenue conforme au regard des dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme. Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société, est annexée au présent rapport. Nous n'avons pas d'observation à formuler, ni sur l'existence des registres de titres nominatifs émis par la société, ni sur leur tenue conforme.

Fait à ABIDJAN,
le 17 mars 2017

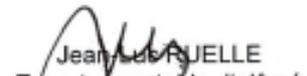
Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué
Expert-comptable diplômé
Associé Gérant

Auditeurs Associés en
Afrique-KPMG CI



Jean-Luc RUELLE
Expert-comptable diplômé
Associé

Annexe 1 : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations les concernant fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes annexes et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.



UNICONSEIL

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau

01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL
8^{ème} étage immeuble NSIA Banque
Av. Franchet d'Espérey, rue des
Banques

01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 30 36 00

Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (SO.G.B)

**Attestation du commissaire aux comptes sur le
montant global des rémunérations versées aux dix
personnes les mieux rémunérées
(Article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au
droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Exercice clos le 31 décembre 2016
Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (SO.G.B)
San-Pedro
B.P 365 San-Pedro
Ce rapport contient 3 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société membre membre de la
Compagnie de (ou) réseau KPMG International

SA d'exercice comptable,
audit et commissariat aux
comptes
Société d'ORCCA O des 09
N°96.205.1351

Capital 100 000 000 FCFA
R.C. N°DUALI 05/01/1990
C.C. N° 96234/01



UNICONSEIL

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL
8^{ème} étage immeuble NSIA Banque
Av. Franchet d'Espérey, rue des
Banques
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 30 36 00

Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (SO.G.B)

Siège Social : San-Pedro
B.P 365 San-Pedro
Capital social en FCFA : 21 601 840 000
Côte d'Ivoire

**Attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des
rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées
établi en application de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au
droit des sociétés commerciales et du GIE**
Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.





Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (SO.G.B)

Attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (Article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)
Exercice clos le 31 décembre 2016

UNICONSEIL

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes internationales d'audit (ISA) relatives à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et à vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à **cinq cent quarante et un million quatre cent quatorze mille huit cent six mille (541 414 806) FCFA** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Abidjan, le 19 mai 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

UNICONSEIL


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé


TIEMELE-YAO Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant



UNICONSEIL

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau

01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Téléphone : 20 22 57 53

Fax : 20 21 42 97

UNICONSEIL
8^{ème} étage immeuble NSIA Banque
Av. Franchet D'espérey, rue des
Banques

01 BP 5552 Abidjan 01, Côte
d'Ivoire

Téléphone : 20 30 36 00

Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (SO.G.B)

Siege Social : San-Pedro

B.P 365 San-Pedro

Capital social en FCFA : 21 601 840 000

Côte d'Ivoire

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 du traité de l'acte uniforme de l'OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société membre membre de la
Coalition des 101 cabinets CPAs International

88 Rue de la République
01 BP 10000 Abidjan
Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Capital 200 000 000 FCFA
R.C. 1973 45/12 R 0106
C.C. BP 1321020



Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (S.O.G.B)
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2016

UNICONSEIL

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

— Contrat de domiciliation sociale entre la SOGB et SCC signé le 20 janvier 2009 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2009

Associés concernés	Messieurs Hubert FABRI, Luc BOEDT, Philippe de TRAU, Vincent BOLLORE et Fulgence KOFFY.
Nature et objet	Contrat de mise à disposition de la SCC par la SOGB d'un ensemble de prestations de services dénommé « DOMICILIATION », comprenant la mise à disposition d'un bureau et d'autres services liés à son utilisation. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 1 ^{er} janvier 2009.
Modalités	En contrepartie de la mise à disposition du local et des services liés à son utilisation, la SCC versera à la SOGB un loyer mensuel de deux cent quatre-vingt mille (280 000) Francs CFA. Les produits facturés par la SOGB pour l'exercice 2016 s'élèvent à FCFA 3,360 millions.



Société des Caoutchouc de Grand-Béréby (S.O.G.B)
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
 Exercice clos le 31 décembre 2016

UNICONSEIL

— Contrat d'assistance à la Société Béréby Finances (BEFIN) signé le 1^{er} janvier 2007

Associés concernés	Messieurs Fulgence KOFFY, Hubert FABRI, Luc BOEDT, Philippe de TRAU, Vincent BOLLORE.
Nature et objet	<p>Contrat de fourniture d'assistance générale de la société SOGB à la société BEFIN dans les domaines suivants pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité et finances ; - Gestion administrative ; - Gestion juridique ; - Gestion fiscale ; - Gestion informatique.
Modalités	<p>L'assistance donne lieu à une rémunération forfaitaire annuelle de 6 millions de FCFA.</p> <p>Au titre de ce contrat, les produits comptabilisés par la SOGB au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à FCFA 6 millions.</p>

— Convention de gestion avec la société SOCFINCO FR

Associés concernés	Messieurs Fulgence KOFFY, Hubert FABRI, Luc BOEDT, Philippe de TRAU, Vincent BOLLORE.
Nature et objet	<p>Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO FR s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique du siège; - d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.
Modalités	<p>Au titre de la première prestation, SOCFINCO FR perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La</p>



Société des Caoutchouc de Grand-Bereby (S.O.G.B)
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2016

UNICONSEIL

seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO FR.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par SOGB) s'élèvent pour l'exercice 2016 à:

-FCFA 1,321 milliards de FCFA, pour la redevance forfaitaire

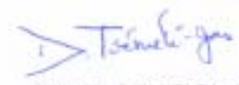
-FCFA 52,7 millions de FCFA, pour les facturations spécifiques

Abidjan, le 19 mai 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

UNICONSEIL


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé


TIEMELE-YAO Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé



A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivant l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, les termes et conclusions de ce rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat de l'exercice	6 157 146 270	FCFA
Report à nouveau bénéficiaire	21 743 395 507	FCFA
Dotation à la réserve légale	0	FCFA
Bénéfice distribuable	<u>27 900 541 777</u>	FCFA

En tenant compte des investissements prévus et de la situation de trésorerie en général, l'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 se traduisant par un bénéfice net comptable de 6 157 146 270 FCFA de la manière suivante :

- A titre de dividende un montant de 7 690 255 040 FCFA,
- Le solde, soit -1 533 108 770 FCFA au report à nouveau.

Le dividende brut servi à chaque action serait ainsi fixé à 3 560 FCFA, correspondant à un dividende net de 3 204 FCFA, après prélèvement de la somme de 356 FCFA au titre de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM).

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2017.

Elle constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capital social	21 601 840 000	FCFA
Réserve légale	4 320 368 000	FCFA
Réserve libre	2 209 340 681	FCFA
Report à nouveau	20 210 286 737	FCFA
Capitaux propres	<u>48 341 835 418</u>	FCFA

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Sven CLAEYS arrive à expiration lors de l'Assemblée Générale de ce jour, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de six (6) ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

Fin de mandat des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de Commissaires aux Comptes titulaires des cabinets UNICONSEIL et AAA-KPMG CI ainsi que les mandats des Commissaires aux Comptes suppléants des cabinets NOUVELLE SOCOGEC et LAMINE FOFANA arrivent à expiration lors de l'Assemblée Générale de ce jour, décide :

- de renouveler, pour une durée de six (6) ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet UNICONSEIL ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet LAMINE FOFANA ;

- de nommer, pour une durée de six (6) ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le cabinet NOUVELLE SOCOGEC en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le cabinet EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING COTE D'IVOIRE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

Fractionnement de l'action SOGB

Sur proposition du Conseil d'administration et conformément à la décision n°2015-005-BRVM-CA du Conseil d'administration de la BRVM, l'Assemblée Générale approuve le fractionnement de l'action de SOGB dans un rapport de 1 pour 10. En conséquence, la valeur nominale qui s'élevait à 10 000 FCFA auparavant sera désormais de 1 000 FCFA et le nombre d'actions sera multiplié par 10. La division de la valeur nominale se fera dans le courant de l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 – CAPITAL – ACTIONS »

Le capital social est fixé à la somme de Vingt-et-un milliards six cent un millions huit cent quarante mille (21 601 840 000) F CFA, divisé en en 21 601 840 actions de 1 000 FCFA de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Plus particulièrement, pouvoir spécial avec faculté de délégation est donné à Monsieur Benoît de BROUCKER, Directeur Financier et de la comptabilité de la SOGB, à l'effet de procéder à la modification des statuts de la société, à leur signature et d'en effectuer le dépôt au rang des minutes d'un Notaire et plus généralement accomplir toutes les formalités subséquentes.

